

mallettedesparents.education.gouv.fr

Liberté Égalité Fraternité

Accueil -Présentation de l'école maternelle

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

La maternelle est l'école de la toute première scolarisation. L'âge et le rythme spécifique des jeunes enfants sont pris en compte dans l'organisation de la vie de l'établissement. Une équipe pédagogique dédiée encadre les élèves et assure leur épanouissement.

EN BREF

- Scolarité obligatoire dès 3 ans à partir de septembre 2019.
- Organisation du temps et de l'espace adaptée.
- Une équipe pédagogique formée à l'accueil des jeunes enfants.

Inscrire votre enfant à la maternelle

À partir de la rentrée 2019, **la scolarité devient obligatoire dès 3 ans**. Un enfant de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peut aussi être admis, dans la limite des places disponibles et à condition qu'il ait acquis une certaine autonomie.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Vous devez prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école. Il ou elle validera l'admission de votre enfant sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie.

Boris Cyrulnik : « Pour entrer dans l'apprentissage, il faut acquérir le sentiment d'empathie »

Une organisation du temps et de l'espace adaptée

L'école maternelle n'est pas un mode de garde mais un lieu d'apprentissage scolaire. C'est donc une école à part entière, avec des spécificités liées au jeune âge des enfants accueillis.

L'école maternelle :

- s'adapte à l'âge des enfants. Elle accueille les enfants en ouvrant les portes de la classe aux parents. Elle aide les jeunes élèves à franchir les grandes étapes de la petite enfance en tenant compte de leur développement individuel. En maternelle, il n'y a pas de notation chiffrée pour mesurer les acquis mais une évaluation positive pour encourager chaque élève à progresser à son rythme, sans se décourager;
- apprend aux enfants à travailler ensemble et vivre ensemble ;
- **favorise l'apprentissage intuitif et ludique**. Les élèves apprennent en jouant, en manipulant des objets, en récitant des comptines, en observant leur environnement, en résolvant des problèmes.

Les connaissances et les compétences de l'élève s'acquièrent sur plusieurs années scolaires. On parle de cycle pour désigner ces périodes d'apprentissage. La maternelle constitue le cycle des apprentissages premiers (cycle 1). Il regroupe les trois premières années de la scolarité obligatoire : la petite section, la moyenne section et la grande section. C'est un cycle d'enseignement unique centré sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.

À SAVOIR

Le programme d'enseignement du cycle 1 est organisé en 5 domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral, l'écrit ;
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
- Explorer le monde.

Vos interlocuteurs à l'école maternelle

Des professionnels de l'éducation encadrent les enfants scolarisés en maternelle pour assurer leur apprentissage, leur épanouissement et leur sécurité.

Les directeurs d'écoles exercent des responsabilités administratives, pédagogiques et représentent l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Ils sont aussi, très souvent, chargés d'une classe.

Les professeurs des écoles, professeurs polyvalents, enseignent toutes les disciplines et peuvent exercer en école primaire, allant de la première année de maternelle à la dernière année de l'école élémentaire (CM2).

Les agents territoriaux spécialisés (Atsem) assistent les professeurs. Ces agents encadrent les enfants pendant le temps scolaire et certains temps périscolaires, comme la cantine, la garderie, le goûter ou les ateliers périscolaires. En maternelle, ce personnel veille aux soins corporels et à l'hygiène des enfants.

Les enseignants du Rased (Réseau d'aide spécialisé) aident les professeurs des écoles à identifier les difficultés rencontrées par certains élèves et à mettre en place une prise en charge et des réponses adaptées.

Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale assurent le suivi médical de chaque élève et interviennent à la demande de toute personne qui en exprime le besoin, chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) 1er degré (école primaire) ont la responsabilité d'une circonscription sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN). Ils veillent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les classes,

les écoles et les établissements scolaires.

Parents d'élèves, vous êtes membres à part entière de la communauté éducative, vos élus sont à votre écoute et vous représentent au conseil d'école.

L'organisation des temps scolaires

Certaines écoles pratiquent la semaine de 4 jours et demi, d'autres la semaine de 4 jours. Dans tous les cas, les élèves suivent 24 heures de cours, auxquelles s'ajoutent 1 heure d'activités pédagogiques complémentaires (aide personnalisée pour les élèves qui en ont besoin et/ou mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école).

POUR ALLER PLUS LOIN

Toutes les conditions d'inscription à l'école maternelle.

Plus d'informations sur le périscolaire et le plan mercredi.

Publié le 28 février 2020